

PAR COURRIEL

██████████

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 28 février 2024 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« Depuis le 1^{er} août 2021, toutes les analyses, les études, les rapports et tous les autres documents pertinents, incluant les échanges courriel entre les employés de votre organisme, concernant le Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail Canada. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents en lien avec votre requête. Vous trouverez ci-joint ceux pouvant vous être transmis. De plus, prenez note que certains extraits ont été caviardés en application des articles 14 et 19 de la Loi sur l'accès.

Toutefois, d'autres documents ne sont pas accessibles. Ainsi, nous ne divulguerons pas ceux qui contiennent, en substance, des informations ayant des incidences sur les relations intergouvernementales ou qui sont des coupures de journaux protégées par la propriété intellectuelle. Nous invoquons à l'appui de notre décision les articles 12, 14 et 18 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, ██████████ l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Bouchard
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

12. Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

18. Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

1982, c. 30, a. 18.

19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

De: Demandes ISPEM
Envoyé: 11 décembre 2023 14:20
À: Pierre Bouchard
Cc: Secrétariat Général; Jonathan Gignac; Demandes PE
Objet: TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Bonjour Pierre,

Voici les participants au comité pour ISPEM:

Claudia Despins – Directrice, Transports & Logistique – claudia.despins@economie.gouv.qc.ca
Aïcha Bari – Conseillère au développement industriel – aicha.bari@economie.gouv.qc.ca

Merci,

Malik

Abdou Malik Aboudou | Coordonnateur
Direction de la coordination
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 9e étage, bureau 9.50
Québec (Québec) G1R 4Y4
418 691-5698, poste 4304 - 1 866 680-1884 - www.economie.gouv.qc.ca

De : Claudia Despins <Claudia.Despins@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2023 12:55
À : Demandes ISPEM <demandes.ispem@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Élie Jobin-Cossette <Elie.Jobin-Cossette@economie.gouv.qc.ca>; Guillaume Bégin <Guillaume.Begin@economie.gouv.qc.ca>; Jean-Marc Rochon <Jean-Marc.Rochon@economie.gouv.qc.ca>; Marie-Pier Gagné <Marie-Pier.Gagne@economie.gouv.qc.ca>; Martin Aubé <Martin.Aube@economie.gouv.qc.ca>; Véronique Leherissey <Veronique.Leherissey@economie.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Bonjour,

Voici les participants au comité pour la DTL :

Claudia Despins – Directrice, Transports & Logistique – claudia.despins@economie.gouv.qc.ca
Aïcha Bari – Conseillère au développement industriel – aicha.bari@economie.gouv.qc.ca

Merci,
Claudia

Claudia Despins | Directrice
Direction des transports et de la logistique
514 499-2199, poste 3911

De : Demandes ISPEM <demandes.ispem@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2023 10:53
À : Claudia Despins <Claudia.Despins@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Élie Jobin-Cossette <Elie.Jobin-Cossette@economie.gouv.qc.ca>; Guillaume Bégin <Guillaume.Begin@economie.gouv.qc.ca>; Jean-Marc Rochon <Jean-Marc.Rochon@economie.gouv.qc.ca>; Marie-Pier Gagné <Marie-Pier.Gagne@economie.gouv.qc.ca>; Martin Aubé <Martin.Aube@economie.gouv.qc.ca>; Véronique Leherissey <Veronique.Leherissey@economie.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Bonjour Claudia,

Merci de prendre connaissance de la lettre ci-jointe et de désigner un gestionnaire et un professionnel pour participer au comité.

SVP Répondre en indiquant dans un format clé en main :
NOM – TITRE – COURRIEL

Malik

Abdou Malik Aboudou | Coordonnateur
Direction de la coordination
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 9e étage, bureau 9.50
Québec (Québec) G1R 4Y4
418 691-5698, poste 4304 - 1 866 680-1884 - www.economie.gouv.qc.ca

De : Pierre Bouchard <Pierre.Bouchard@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2023 10:46
À : Demandes PE <demandes.pe@economie.gouv.qc.ca>; Demandes ISPEM <demandes.ispem@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Secrétariat Général <secretariat_general@economie.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Bonjour ISPEM et PEAE,

Merci de désigner, pour chacun de vos secteurs, un gestionnaire et un professionnel pour participer au comité.

SVP Répondre en indiquant dans un format clé en main :
NOM – TITRE – COURRIEL

On va ensuite s'occuper répondre au MTMD
Merci
Pierre

Pierre Bouchard | Secrétaire général
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
418 691-5656

De : Amélie Paquet <Amelie.Paquet@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 décembre 2023 15:17

À : Pierre Bouchard <Pierre.Bouchard@economie.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Salut Pierre,

Pour ton information!

Amélie Paquet | Adjointe du sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5656, poste 5660

Non visé



De: Apollinaire Ganlaky de la part de Demandes PE
Envoyé: 12 décembre 2023 12:06
À: Pierre Bouchard
Cc: Secrétariat Général; Mélanie Therrien
Objet: TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel
Pièces jointes: **Non visé**

Bonjour Pierre,

En réponse à ta demande, tu trouveras les personnes désignées par le secteur :

Nikolas Girard, adjoint exécutif à l'analyse économique, nikolas.girard@economie.gouv.qc.ca
Mawana Pongo, directeur général des politiques, de l'analyse économique et de l'achat local, mawana.pongo@economie.gouv.qc.ca

Merci,

Apollinaire Ganlaky | coordonnateur
Direction de la coordination
514 499-2199, poste 3171

De : Pierre Bouchard <Pierre.Bouchard@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2023 10:46
À : Demandes PE <demandes.pe@economie.gouv.qc.ca>; Demandes ISPEM <demandes.ispem@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Secrétariat Général <secretariat.general@economie.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Bonjour ISPEM et PEAE,
Merci de désigner, pour chacun de vos secteurs, un gestionnaire et un professionnel pour participer au comité.
SVP Répondre en indiquant dans un format clé en main :
NOM – TITRE – COURRIEL

On va ensuite s'occuper répondre au MTMD
Merci
Pierre

Pierre Bouchard | Secrétaire général
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
418 691-5656

De : Amélie Paquet <Amelie.Paquet@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 décembre 2023 15:17
À : Pierre Bouchard <Pierre.Bouchard@economie.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Salut Pierre,

Pour ton information!

Amélie Paquet | Adjointe du sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5656, poste 5660

Non visé

De: Pierre Bouchard
Envoyé: 13 décembre 2023 08:09
À: Amélie Paquet
Cc: Secrétariat Général
Objet: RE: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Salut,

Peux tu svp répondre et dire que nos représentants seront :

Mawana Pongo, directeur général des politiques, de l'analyse économique et de l'achat local, mawana.pongo@economie.gouv.qc.ca
Nikolas Girard, adjoint exécutif à l'analyse économique, nikolas.girard@economie.gouv.qc.ca
Claudia Despins – Directrice, Transports & Logistique – claudia.despins@economie.gouv.qc.ca
Aïcha Bari – Conseillère au développement industriel – aïcha.bari@economie.gouv.qc.ca

?

Merci
Pierre

Pierre Bouchard | Secrétaire général
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
418 691-5656


De : Amélie Paquet <Amelie.Paquet@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 décembre 2023 15:17
À : Pierre Bouchard <Pierre.Bouchard@economie.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Projet de train à grande fréquence - Mise en place d'un comité interministériel

Salut Pierre,

Pour ton information!

Amélie Paquet | Adjointe du sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5656, poste 5660

Non visé



De: Jean-Pierre D'Auteuil
Envoyé: 20 février 2024 14:34
À: SG-communication; Jonathan Granger; Pierre Bouchard; Aïcha Bari; Claudia Despins; Jean-Marc Rochon; Martin Aubé; Martin Couillard
Cc: Félicia Nicole
Objet: VIA TGF

PVI

CNW : Un train rapide, fiable et électrique reliera Québec, Montréal et Toronto

MONTRÉAL, le 20 févr. 2024 /CNW/ - Aujourd'hui, lors d'une allocution devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Martin Imbleau PDG de VIA TGF, a présenté un projet de train de passagers rapide entre Québec et Toronto qui a considérablement évolué grâce à la création récente d'une nouvelle société d'État fédérale entièrement dédiée à son développement. Il s'agit du plus important projet d'infrastructure de transport au Canada depuis la construction de la voie maritime du Saint-Laurent il y a plus de 60 ans. [...]
SOURCE VIA TGF [...]

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-train-rapide-fiable-et-electrique-reliera-quebec-montreal-et-toronto-854158808.html>

Jean-Pierre D'Auteuil | Responsable des relations médias
Service des affaires publiques et des communications numériques
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
418 691-5698, poste 4868 - 1 866 680-1884 - www.economie.gouv.qc.ca